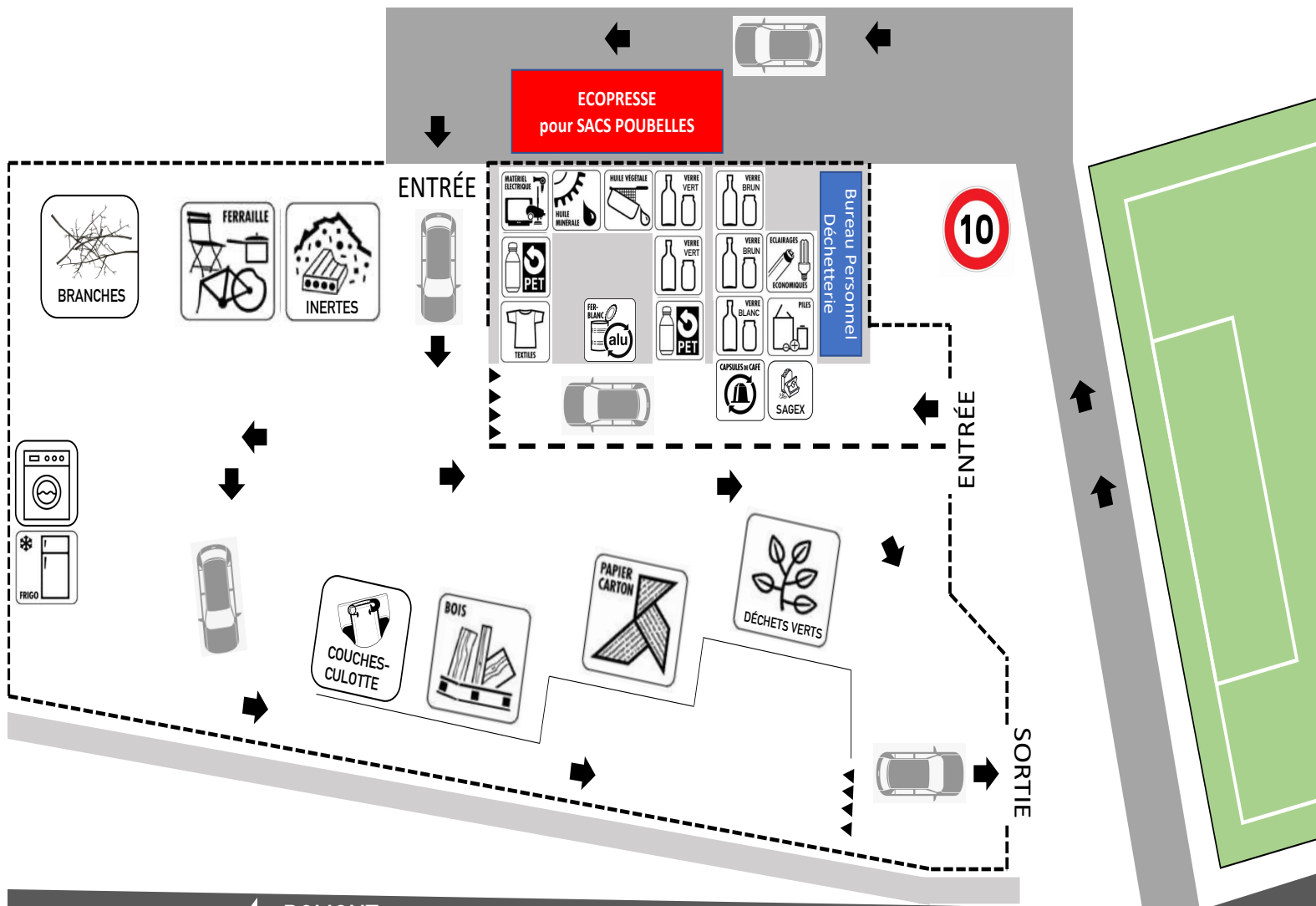




2024

MEMO Déchets

Votre guide des déchets



Nos déchets sont des ressources : **préservons-les** ensemble. **Évitons** le gaspillage, trions et valorisons.



Billens-Hennens

s a i d e f

Informations **générales**



Et aussi sur www.memodechets.ch et l'application

Horaire de la déchetterie

Mercredi : 16h00 à 19h00
Samedi : 09h00 à 11h45

Fermeture

La déchetterie sera fermée le :
25 décembre 2024

Ordures ménagères

Les ordures ménagères peuvent être éliminées
24h/24h et 7j /7j, dimanche et jours fériés compris.

Le compacteur (Ecopresse) se trouve derrière le
hangar de la déchetterie.

**Si la machine est absente pour la vidange (~2h) ou
si la machine est hors service, il est strictement
interdit de laisser son sac sur place.**

Couches-culottes et incontinence

Élimination gratuite des couches pour enfants ou
adultes dans les containers spécialement mis à
disposition, durant les heures d'ouverture
habituelles de la déchetterie.

**Les langes doivent être dans des sacs
transparents, étanches et bien fermés et ne
contenir que ce genre d'articles.**

Déchets refusés (liste non exhaustive)

**Pneus - Peinture - Médicaments - Déchets
spéciaux - Amiante - Batterie de voiture -
Dépouilles d'animaux**

SACS PLASTIQUES

Une benne est à disposition à la déchetterie.
Nous vous rappelons que dans celle-ci,
uniquement les sacs officiels sont admis et rien
d'autre.
Ils sont en vente à l'administration communale de
Billens

Contact et infos

Ecopresse
Rte de Prévonnoloup 27
1681 Billens
A la déchetterie

Heures d'ouverture de l'Administration communale

Lundi de 17h00 à 19h00 (secrétariat uniquement)
Jeudi de 08h30 à 11h45 (secrétariat et caisse)
Jeudi de 13h30 à 17h00 (secrétariat uniquement)

Responsable dicastère

Claude Berset
Chemin de la Bioleyre 21
1681 Billens
079 201 47 57
claude.berset@billens-hennens.ch

Responsable

Stéphane Mettraux
079 262 59 60
stephane.mettraux@billens-hennens.ch

Remplaçant

Jacques Demierre

Amendes - Emoluments

Nous attirons votre attention sur le fait que le
Conseil communal peut facturer des émoluments
couvrant les frais de réparation ou des heures de
remise en état de la place (maximum CHF 500.00)
à toute personne qui par négligence contrevient au
respect des instructions concernant le dépliant
"MEMODéchets"

**Pour toute information générale relative à la
gestion des déchets, contactez la commune.**

Calendrier

Billens-Hennens






Début des tournées : 09h00

	Janvier	Février	Mars	Avril	Mai	Juin
L 1	Nouvel-An			1	Lundi de Pâques	
M 2	Lendemain de Nouvel-An			2		
M 3				3	1	
J 4	1			4	2	
V 5	2	1		5	3	
S 6	3	2		6	4	1
D 7	4	3		7	5	2
L 8	5	4		8	6	3
M 9	6	5		9	7	4
M 10	7	6		10	8	5
J 11	8	7		11	9	6
V 12	9	8		12	10	7
S 13	10	9		13	11	8
D 14	11	10		14	12	9
L 15	12	11		15	13	10
M 16	13	12		16	14	11
M 17	14	13		17	15	12
J 18	15	14		18	16	13
V 19	16	15		19	17	14
S 20	17	16		20	18	15
D 21	18	17		21	19	16
L 22	19	18		22	20	Lundi de Pentecôte
M 23	20	19		23	21	18
M 24	21	20		24	22	19
J 25	22	21		25	23	20
V 26	23	22		26	24	21
S 27	24	23		27	25	22
D 28	25	24		28	26	23
L 29	26	25		29	27	24
M 30	27	26		30	28	25
M 31	28	27			29	26
J	29	28			30	Fête-Dieu
V		29	Vendredi Saint		31	28
S		30				29
D		31				30
L						
M						

Calendrier

Billens-Hennens

Début des tournées : 09h00

	Juillet	Août	Septembre	Octobre	Novembre	Décembre	
L 1							
M 2			1				
M 3			2				
J 4	1	Fête nationale	3				
V 5	2		4		1	Toussaint	
S 6	3		5		2		
D 7	4		1	6	3	1	
L 8	5		2	7	4	2	
M 9	6		3	8	5	3	
M 10	7		4	9	6	4	
J 11	8		5	10	7	5	
V 12	9		6	11	8	6	
S 13	10		7	12	9	7	
D 14	11		8	13	10	8	Immaculée Conception
L 15	12		9	14	11	9	
M 16	13		10	15	12	10	
M 17	14		11	16	13	11	
J 18	15	Assomption	12	17	14	12	
V 19	16		13	18	15	13	
S 20	17		14	19	16	14	
D 21	18		15	20	17	15	
L 22	19		16	21	18	16	
M 23	20		17	22	19	17	
M 24	21		18	23	20	18	
J 25	22		19	24	21	19	
V 26	23		20	25	22	20	
S 27	24		21	26	23	21	
D 28	25		22	27	24	22	
L 29	26		23	28	25	23	
M 30	27		24	29	26	24	
M 31	28		25	30	27	25	Noël
J	29		26	31	28	26	Saint-Etienne
V	30		27		29	27	
S	31		28		30	28	
D			29			29	
L			30			30	
M						31	



Comment bien trier ?



Verre
Brun: si pas clairement brun, à mettre avec le verre vert
Vert: toutes les teintes de vert, vert-brun et les bouteilles bleues
Blanc: bouteilles et bocaux transparents ou blancs



Gazon
 Dans la benne à déchets verts



Déchets encombrants combustibles
 Tout objet **INCINERABLE** ne pouvant pas être mis dans un sac poubelle de 110 litres. Tapis, meuble en plastique, canapé (sans pieds en métal), matelas, gros bidons, plastique ensilage (petite quantité !).



Aluminium et boîtes de conserve
 Benne cloche à manivelle pour écraser les boîtes et réduire le volume. Cannedes de boisson, conserves, capsules, etc. Une fente à gauche sur le devant de la benne permet d'y glisser couvercles et tubes.



Piles et accumulateurs
 Tonneau vert INOBAT



Litière de chat
 Dans le sac poubelle bien fermé, à mettre dans l'Eco-presse. Il est strictement interdit de mettre ces litières dans la benne de déchets inertes.



Ordures ménagères
 Tout objet déposé dans l'Ecopresse doit être enfermé dans un sac et bien attaché. Les objets libres et trop de sacs bloquent le mécanisme.



PET
 Uniquement les bouteilles de boissons en PET. A écraser pour pouvoir les passer dans la fente (diminution du volume). Pas d'autres objets en PET. Pas de bouteilles d'huile, de vinaigre ou de lait, même si celles-ci sont estampillées PET!



Huiles végétales
 Huile de friteuse. Vider et reprendre les récipients (sac poubelle). Les graisses figées genre noix de coco sont à déposer, dans l'emballage d'origine, dans un bac spécial. PAS dans récipient en verre ou PET !



Tubes lumineux (néon) / LED
 Ne pas casser les tubes néons! Fût spécial pour le dépôt. Tubes lumineux (néon), lampes à économie d'énergie, LED. Les ampoules normales à incandescence, les lampes halogènes et les fusibles vont dans le sac poubelle.



Appareils électriques et électroniques
 Appareils ménagers, appareils bureautiques, luminaires et sources lumineuses, jouets avec des composants électriques ou électroniques, gros appareils ménagers (s'adresser au personnel). La reprise est gratuite. Sans piles!



Bois
 Meubles démontés en bois naturel, traité, peint, collé, sans corps étrangers, palettes. Séparer vitres/miroirs (inertes) du cadre ou du support. Sans terre, ciment, literie, poignées, barres en fer, etc.



Huiles minérales
 Huile de moteur uniquement (**quantité max. 5lt**). Vider et reprendre les récipients (sac poubelle). Attention de ne pas mettre dans le fût pour l'huile alimentaire, mais bien celui marqué "Huile minérale".



Aérosols
 Les aérosols sont à déposer dans la caisse plastique prévue à cet effet.



Papier et carton
 Déplier les cartons et vider les cabas! Déposer en vrac journaux, cartons, papiers, illustrés, cartons pour les œufs etc. INTERDIT : rubans, plastiques, mouchoirs, papier ménage/carton souillé (p.ex.pizza), papiers cadeaux, nappes, sagex!



Vaisselle (porcelaine)
 Vaisselle en terre cuite, en céramique ou autre, verres en cristal, objets en terre cuite ou en céramique, etc. vont dans la benne à déchets inertes. Le cristal et la céramique nuisent au processus de recyclage des bouteilles en verre.



Ferraille (objets métalliques)
 Tout objet métallique. Vélos, métaux, casseroles, skis etc. **ATTENTION: toutes les machines thermiques, doivent être vidangées (huile et essence).**



Robidog
 17 collecteurs à votre disposition, répartis sur le territoire de Billens-Hennens. Les emplacements peuvent être consultés via le site internet www.memodechets.ch ou via l'application mobile à télécharger (App Store ou Google Play).



Capsules en alu
 Uniquement des capsules 100% aluminium. Nespresso met gratuitement à disposition un container et se charge des frais d'enlèvement et de recyclage. **Pas de capsules en plastique!**



Déchets inertes (petites quantités)
 Céramique, vaisselle, miroir, verre, pot de fleurs, gravats, cailloux du jardin, carrelage, tuiles, briques, ciment (sans sac), terre remblai. **Pas de plastique, de ferraille, de litière de chat**



Sagex
 Dans le container à sagex. **Uniquement le matériel de protection en polystyrène (Sagex blanc)**. ATTENTION: Mousses ou autres matières interdites. Les chips de sagex et le sagex de couleur sont à éliminer dans le sac poubelle.



Autres déchets plastiques
 Sacs officiels **Matériel admis:** Sacs plastique, toutes les bouteilles en plastique (lait, boissons, huile, vinaigre, etc.), barquettes, gobelets de Yoghourt, emballages de boissons, briques Tetra



Restes de repas / déchets de cuisine / lavures
 Dans la benne à déchets verts (uniquement sacs biodégradables). **Déchets carnés interdits.**



Textiles et chaussures
 Container de la Croix Rouge fribourgeoise à votre disposition. Vêtements propres, souliers attachés par paires, couvertures, duvets, etc. Affaires propres et en bon état. Pas de souliers de ski, ni de patins.



Fenêtre (cadre et verre)
 Le verre va aux déchets inertes et le cadre en bois dans la benne à bois. Si le cadre est en PVC, le réserver pour le mettre aux encombrants (à disposition quatre fois par an, voir les dates sur le calendrier).



Déchets de jardin
 Branches, taille de haies



LA NATURE

N'EST PAS NOTRE POUBELLE,

RESPECTONS-LA!





**Même si personne ne voit
votre chien se soulager,
vous devez ramasser ses besoins**

**votre chien n'arrive pas à ramasser ses
crottes tout seul...**



**Faites-le pour lui et par civisme pour le
voisinage**

**Un-e propriétaire de chien responsable,
ramasse les crottes de son chien.**